

**Arrêté temporaire de circulation
Travaux d'accotement et d'installation de longrine en béton,**

**ROUTE BARRE LA COUDRAIE (LA JUBAUDIERE)
DEVIATION ROUTE DE BEGROLLES EN MAUGES (LA JUBAUDIERE), LE BOIS PRIEUR (ANDREZE), ROUTE DU
MAY SUR EVRE (ANDREZE), RUE DES MAUGES (ANDREZE), RUE DU PONT MARAIS (D91) (ANDREZE), D91
(JALLAIS), BOULEVARD DU DOCTEUR AUDUREAU (D756) (JALLAIS), RUE SAINT-JEAN (D15) (JALLAIS), RUE
PHILIPPE GALLET (D15) (JALLAIS), ROUTE DE CHOLET (D15) (JALLAIS), D15, ROUTE DE JALLAIS (LA
JUBAUDIERE) (D15), RUE D'ANJOU (LA JUBAUDIERE) (D15), RUE L'ABBE GAULTIER (D15) (LA JUBAUDIERE) et
AVENUE DE LA CHAPELLE (LA JUBAUDIERE)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU la demande par laquelle **COURANT SA** demeurant 2739 route de St Laurent de la plaine 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE représentée par Monsieur Romain PENTECOTE - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux d'accotement et d'installation de longrine en béton rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/06/2026 au 27/06/2026 LA COUDRAIE (LA JUBAUDIERE),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 27/06/2026, la circulation des véhicules est interdite LA COUDRAIE (LA JUBAUDIERE).

ARTICLE 2

À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 27/06/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- ROUTE DE BEGROLLES EN MAUGES,
- LE BOIS PRIEUR
- ROUTE DU MAY SUR EVRE
- RUE DES MAUGES
- RUE DU PONT MARAIS (D91)
- D91
- LA HUTAIE
- BOULEVARD DU DOCTEUR AUDUREAU (D756)
- RUE SAINT-JEAN (D15),
- RUE PHILIPPE GALLET (D15)
- ROUTE DE CHOLET (D15)
- D15
- ROUTE DE JALLAIS (D15)
- RUE D'ANJOU (D15)
- RUE L'ABBE GAULTIER (D15)
- AVENUE DE LA CHAPELLE

Le camion de collecte est autorisé à circuler pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

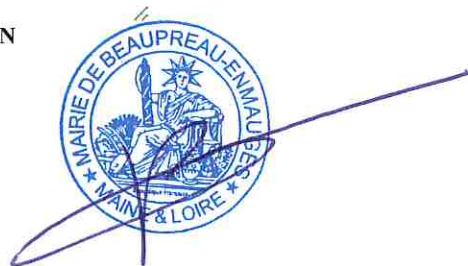
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COURANT SA.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 06 mai 2026
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis LEBRUN



DIFFUSION:

- COURANT SAS
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie La Jubaudière
- Mairie Andrezé
- Mairie Jallais

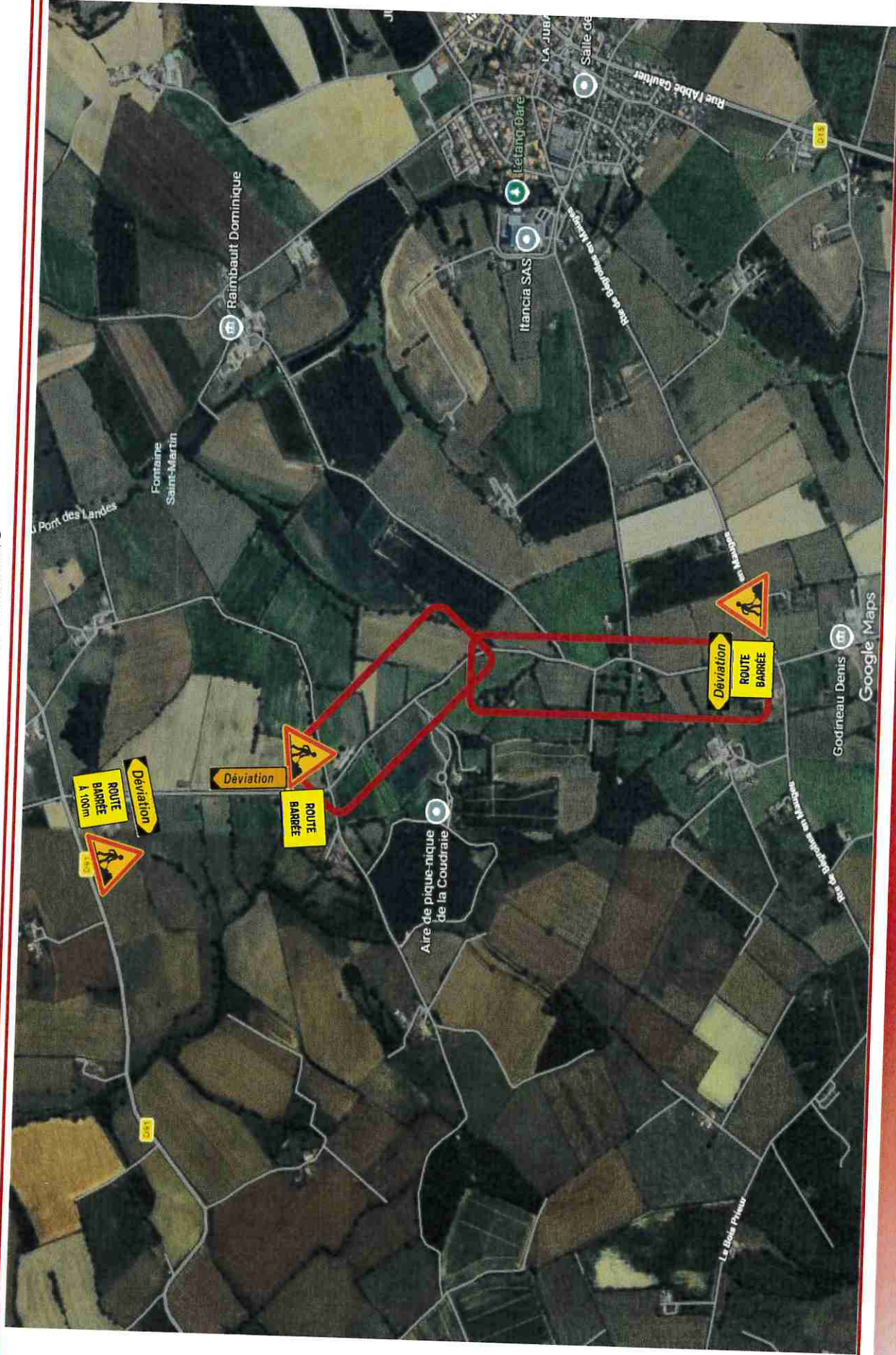
ANNEXES:

Plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

La Jubaudière La Coudraie



COURANT


Pentecote Romain

rpentecote@tpcourant.fr

0761556099

Route Barrée

La Jubaudière La Coudraie



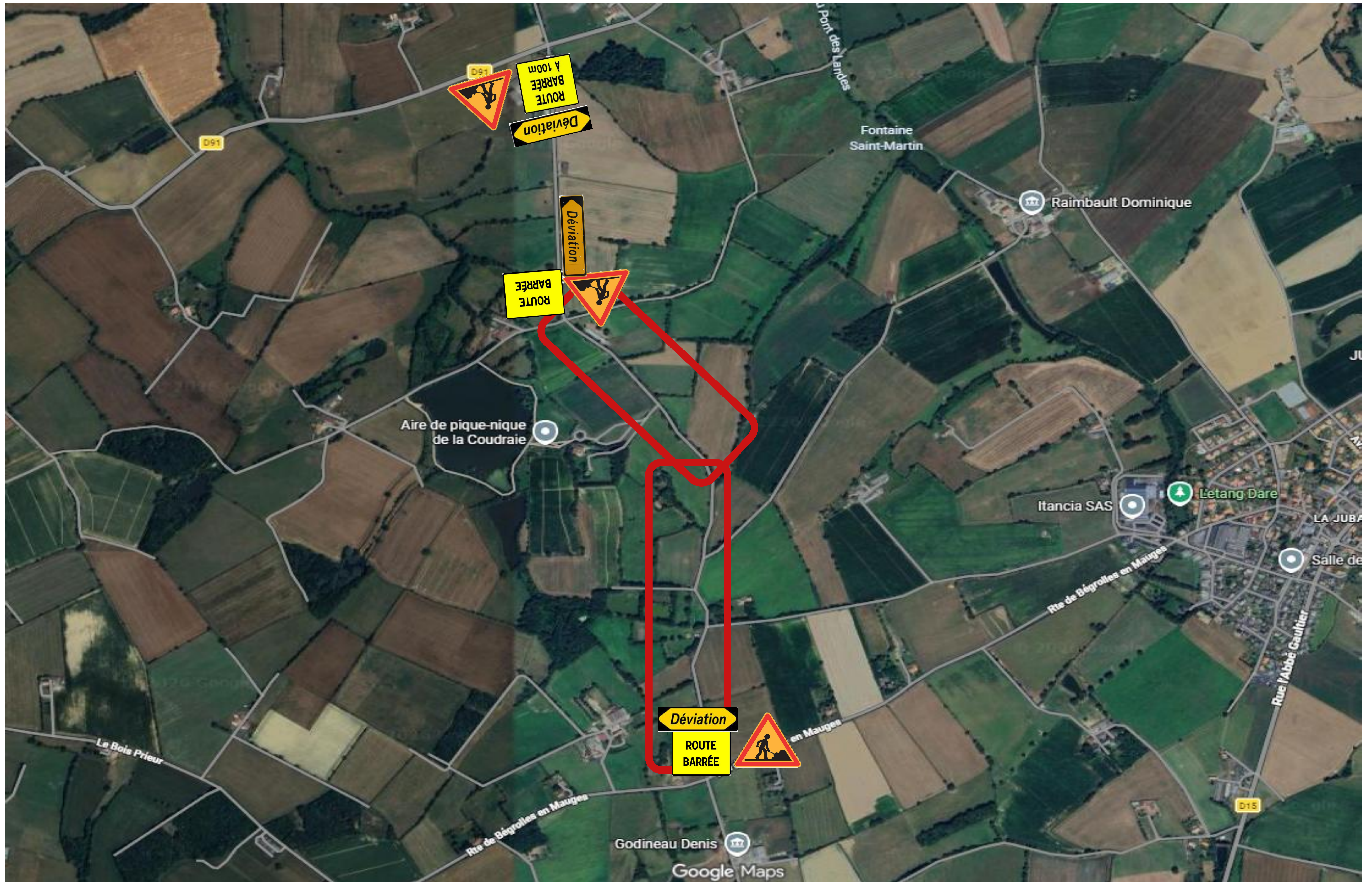
COURANT

Pentecote Romain

rpentecote@tpcourant.fr

0761556099

Route Barrée



COURANT

Pentecote Romain

rpentecote@tpcourant.fr

0761556099

Route Barrée